

Séance du Conseil général du 8 février 2021
à 20 heures à la salle polyvalente de la Fondation Gentit

Présidence : M. Pierre-Yves Dubois

Secrétaire-Caissier : M. Claude Gagnebin, Secrétaire-Caissier communal

Prise du procès-verbal : Mme Marlyse Jobin, Assistante-secrétaire

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : Madame le Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux, je vous souhaite la bienvenue à cette séance. Je vous remercie d'être présents et de venir, non sans risque, assumer pleinement vos devoirs d'élus malgré la malice des temps. D'avance, je vous remercie de tenir compte des conditions particulières d'organisation spatiale de ce soir. Pour la prise de parole, chacun est libre de garder ou d'enlever son masque. Pensez à être bien audible pour faciliter le travail de notre secrétaire. Je salue la représentante de la presse. Il n'y a pas de public. La séance de ce soir a été régulièrement convoquée par les moyens usuels et officiels.

- Par publication dans le Journal officiel de la République et Canton du Jura no 2 du 21 janvier 2021
- Par convocation à domicile
- Par affichage public

Avant de procéder à l'appel et d'attaquer l'ordre du jour, je tiens à exprimer, au nom des citoyens de la commune, toute notre reconnaissance à l'administration et au personnel communal qui s'efforcent, jour après jour, malgré ces temps troublés, de faire tourner au mieux le ménage communal. Je vous invite à vous lever pour un instant de silence en mémoire des disparus qui étaient membres des familles de nos Conseillers. Je vous prie de vous lever un instant.

| |
|----------|
| 1. Appel |
|----------|

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je passe maintenant à l'appel. Messieurs Pierre-Alain Frésard et Basile Cattin ont pris la peine de s'excuser auprès de moi. Monsieur Edwin Bischof est absent. 18 membres du Conseil général sont donc présents. Tous les membres du Conseil communal sont présents. J'en viens maintenant à l'ordre du jour de ce soir. Il convient de le corriger en raison d'une erreur. Le point 7, lettre g, doit être annulé. En effet, la Commission énergie est au complet depuis le 15 juin dernier comme l'atteste le procès-verbal. Ce soir-là, nous avons désigné Monsieur Oppliger.

L'ordre du jour modifié est donc le suivant :

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 août 2020
3. Communications
4. Questions orales
5. Traitement de la motion de MM. Vincent Berger (PDC) et Jacky Epitoux (LL) intitulée : "Demande d'une subvention communale pour l'aménagement d'une STEP au stade de la Fongière"
6. Budget 2021
 - a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2021
 - c) Donner connaissance du budget des investissements 2021
7. Elections
- a) du Président du Conseil général
 - b) du Premier Vice-Président du Conseil général
 - c) du Second Vice-Président du Conseil général
 - d) des scrutateurs
 - e) d'un membre de la Commission financière
 - f) d'un membre de la Commission de vérification des comptes

2. Procès-verbal de la séance du Conseil général du 24 août 2020

Personne ne souhaite s'exprimer, le procès-verbal est considéré comme accepté tacitement.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je remercie Marlyse pour son travail considérable.

3. Communications

Conseil communal

Madame le Maire, Marianne Guillaume : en raison de la situation épidémiologique actuelle, beaucoup de séances ont été annulées au niveau régional et communal. Ce ralentissement ne permet pas de réfléchir à des projets comme la fusion de la commune ou le retour à des assemblées communales, ceci pour répondre aux questions du dernier Conseil général en 2020.

La Petite Côte : les travaux de réfection de la route et des canalisations La Petite Côte – Le Jourez ont été reportés en 2021, l'avis préalable du Canton ayant été reçu en novembre pour le Plan spécial.

Conduite du Peu-Claude : les travaux de changement de la conduite du Peu-Claude au Boéchet ont également été reportés en 2021.

Personnel communal : le remplacement au Secrétariat de Madame Elodie Bruat, en congé maternité, est attribué à Monsieur Valentin Froté qui a déjà travaillé dans d'autres administrations communales. Le contrat de travail de Madame Sabine Egger, en arrêt maladie depuis 730 jours et ayant épuisé les indemnités maladie, se terminera à fin avril. Madame Marlyse Jobin a repris l'AVS et d'autres tâches en collaboration avec Madame Elodie Bruat.

Déneigement : suite à une demande de la Commune de Montfaucon de remplacement suite à un arrêt maladie du titulaire de leur STEP, nous avons dû adapter les tâches de Monsieur Pierre-Alain Thiévent en cherchant une personne pour cet emploi. Monsieur Alain Paupe a été choisi pour ce travail hivernal 2020-2021. Nous facturons les heures passées à la STEP de Montfaucon par Monsieur Thiévent à cette commune.

Déchetterie : le Conseil communal étudie la pose d'une vidéo à la déchetterie car nous constatons trop d'incivilités.

Société d'embellissement : la SED a reçu un don de la succession de Marie Froidevaux de Fr. 50'000.00. Ce don doit profiter aux enfants des Bois. La SED étudie la possibilité de créer une piste de saut en longueur autour de l'Espace communal et d'autres améliorations.

Pompiers : les pompiers n'ont pas encore pris totalement possession de la surface au hangar de Monsieur Berisha NB Production. Seul le véhicule y est entreposé en raison de retards de travaux intérieurs. Quelques aménagements sont encore à faire.

Réseau d'eau : selon le rapport de Monsieur Jean-Maurice Jobin, les pertes d'eau potable en 2020 sont de 4.63 % et la consommation a diminué de 0.13 % et est à 90'982 m³.

Plan d'aménagement local : nous devons obligatoirement engager une révision au 1^{er} janvier 2022 au plus tard de notre plan local qui date de 2009 et avoir terminé la procédure au 31 décembre 2024. Cette mission est impérative selon le Département de l'environnement, section aménagement du territoire. Une telle procédure est longue et le Conseil communal doit communiquer l'état d'avancement de la révision et le calendrier jusqu'au 31 mars 2021. De ce fait, il a demandé des offres à des bureaux d'urbanisme que nous rencontrons cette semaine. Cette dépense sera importante et mobilisera la Commission d'urbanisme.

Voirie : de gros investissements devront être aussi consentis pour la voirie concernant le tracteur qui arrive en fin de course avec actuellement de nombreuses et importantes réparations, la fraiseuse également en fin de vie, ainsi que la lame, etc. Actuellement, nous testons quelques modèles et demanderons plusieurs offres.

Déneigement : nous avons eu un hiver très enneigé et spécial et les factures de déneigement, ainsi que les heures passées à dégager les routes, les hydrantes, etc. vont exploser en 2021.

Révision des règlements : point de situation de la Commission de révision des règlements. Monsieur Yann Chappatte m'a fait parvenir le commentaire suivant : les règlements liés aux chiens et à la taxe de séjour sont en étude finale au sein des partis. Début mars, ils seront remis au Conseil communal. Le Règlement de sécurité locale (police) est en cours de travail. Il sera finalisé fin février pour une remise aux partis pour étude finale dans l'enchaînement. Courant mars, éventuellement avril, il devrait être remis au Conseil communal. Le Règlement des votations et élections sera traité au sein de la Commission le 23 février, courant avril, il devrait être remis aux partis, courant mai, remise au Conseil communal. Les règlements d'organisation et du Conseil général seront repris en mars et avril par la Commission. Aucun délai n'est communicable pour le moment. J'aimerais juste ajouter encore que les Commissions du cimetière et des services communaux devraient envisager de se réunir pour faire aussi leur propre travail sur ces règlements.

4. Questions orales

1) Monsieur Yann Chappatte : ma première question se rapporte aux parcelles d'habitation. Il s'avère que nous devons de plus en plus densifier les zones qui ne sont pas encore occupées par de l'habitation. Nous voyons que nous avons aujourd'hui un minimum de parcelles communales disponibles, c'est un point positif et bienheureux, mais il s'avère en fait qu'il y a également des parcelles pour lesquelles rien ne se passe, rien ne bouge. En l'occurrence, je m'adresse spécifiquement au bien-fonds n° 1170 qui a été acquis il y a maintenant bientôt cinq ans par un propriétaire et, à ce jour, aucun travail n'a été réalisé afin de construire cette parcelle. Quel est le processus pour cette parcelle ? Qu'est-ce qui s'est passé concernant cette parcelle ? Finalement, aujourd'hui, on a plein de gens qui s'intéressent pour construire dans notre village et il y a des parcelles vides, on leur indique qu'elles ne sont pas disponibles puisqu'elles sont actuellement propriété d'autres personnes. Comme rien ne bouge, nous nous sommes posé un certain nombre de questions, d'autant que les informations, rumeurs qui circulent sont très souvent contradictoires. Le but de cette question est de comprendre ce qui s'est passé avec cette parcelle, à quel moment elle reviendra à la commune, à quel moment elle va pouvoir être cédée à un propriétaire qui fera une construction telle que c'est l'objectif d'une zone d'habitation pour une villa familiale.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : nous n'avons plus de terrain disponible à ce jour, il reste quelques terrains privés, c'est également pour cette raison que nous devons engager la procédure de Plan d'aménagement local. Concernant la parcelle n° 1170 au Plane Percé,

elle a été acquise effectivement en 2016 par Monsieur Huguenin. Nous avons eu plusieurs échanges en 2018, puis en 2019 et, sur sa demande, nous lui avons accordé un prolongement du délai de construction d'un an ; il avait quelques gros problèmes personnels. En 2020, nous avons appris que ce terrain avait été inscrit au Registre foncier avec un droit de réméré pour une période de deux ans et non de cinq ans, le notaire ayant fait une erreur que nous n'avions pas détectée en 2016 et 2018. Nous avons rencontré Monsieur Huguenin à fin novembre et il nous a confirmé son désir de garder ce terrain car il s'est renseigné et il est dans son droit, ce terrain lui appartient. Il a dit qu'il nous donnerait régulièrement des nouvelles par rapport à sa construction. Lorsqu'il y aura le Plan d'aménagement local, est-ce que ce terrain pourrait revenir en zone agricole par rapport à la LAT ? Ça, c'est un point d'interrogation.

Monsieur Yann Chappatte : je suis satisfait.

2) Monsieur Martial Farine : lors de l'assemblée des actionnaires du Centre de loisirs des Franches-Montagnes, tenue le 24 septembre 2020, le Directeur de l'époque s'est fendu d'une sévère diatribe envers les membres de toutes les autorités politiques des Franches-Montagnes. Quelques morceaux choisis, je cite : *"Systématiquement, les élus parlementaires, les Conseillers communaux, Maires, anciens Maires se sont mêlés des affaires du CL. Leur seul but est de nuire au CL alors que tout marche à merveille. C'est inadmissible. Les élus politiques sont la cause des problèmes liés à des conflits de personnes, à de l'égo et jalousie. L'amateurisme des politiques avec les aspects émotionnels, pervers (vous avez bien entendu, nous sommes des pervers), doctrinaux et irrationnels n'ont rien à faire dans la gestion d'un tel complexe. Laissons faire les professionnels."* Quel est le ressenti du Conseil communal, qui était représenté à cette assemblée, face à cette attaque inadmissible contre les autorités politiques qui prennent des décisions, décisions qui ont d'ailleurs toujours été favorables au CL. Le Conseil communal entend-il donner suite, par un courrier de protestation ou montrer sa désapprobation puisque, dans les autorités des Bois, il y a aussi le Conseil général ? Je sais que plusieurs Conseillers communaux de plusieurs communes ont été particulièrement choqués par les propos du Directeur de l'époque. Je vous remercie pour votre réponse.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Centre de loisirs est une société anonyme gérée par un Conseil d'administration, un Président et son Directeur. Suite à l'assemblée automnale des délégués, très houleuse, je tiens à le préciser car j'y ai participé, un groupe de travail a été constitué en interne pour élaborer un projet de règlement de collaboration visant à clarifier le rôle plus tangible des communes et leur participation aux décisions de gestion. Notre représentant au CL est Monsieur François Jobin qui reste en relation avec moi et le Conseil communal si besoin tout en respectant les statuts de la société anonyme et son devoir de réserve. En outre, nous recevons régulièrement des informations par mail sur les aspects financiers de l'établissement, l'évolution des coûts et, à présent, les objectifs posés par le nouveau Directeur, Monsieur Monti. Ce dernier fait actuellement le tour des communes car il veut intensifier les échanges et les communications. Les relations partent sur un bon pied et vont s'intensifier. Au Conseil communal, nous ne sommes pas revenus sur les propos de Monsieur Willemin. C'était sa dernière assemblée et, maintenant, nous partons sur de nouvelles bases.

Monsieur Martial Farine : je suis partiellement satisfait, comme d'habitude.

3) Monsieur Vincent Berger : depuis janvier 2020, le nouveau modèle comptable harmonisé MCH2 est utilisé par la Commune des Bois. Par ce changement, que devient la Commission de vérification des comptes ? Doit-elle recevoir un nouveau cahier des charges ? Doit-elle se réunir pour les comptes 2020 ? D'avance, je vous remercie pour votre réponse.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : après renseignements pris auprès du Service des communes, les Commissions de vérification des comptes ont obtenu une dérogation jusqu'à la fin de la législature concernant l'engagement d'un fiduciaire pour remplacer ces commissions élues jusqu'à fin 2022. Si elle le souhaite, cette Commission peut être assistée par un bureau fiduciaire, c'est à elle de demander cet appui. De toute façon, la Commission doit continuer de faire les contrôles habituels de la caisse comme prévus.

Monsieur Vincent Berger : je suis satisfait.

4) Monsieur Jacky Epitoux : peut-on connaître le processus appliqué pour les demandes de crédits réalisées ces dix dernières années, soit le nombre d'emprunts contractés, pour quelles durées, quelles sont les banques sollicitées pour faire ces offres ? Qui décide du choix final de la banque et en fonction de quels critères ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : depuis dix ans, ce sont 22 crédits qui ont été proposés au Conseil général. Le financement de ces investissements a été réalisé par emprunts bancaires ou au moyen des liquidités des comptes communaux comme les fonds des eaux, de l'épuration ou de provisions existantes. La durée de ces crédits n'est pas déterminée jusqu'au moment de la consolidation des emprunts fermes. Actuellement, l'échéance des emprunts fermes se situe entre le 30.09.2021 et le 12.03.2029. Le Conseil communal, lors de chaque conclusion d'emprunt, demande une offre aux différentes banques régionales (Banque Raiffeisen et Banque Cantonale du Jura). Par le passé, il s'était également financé auprès de Crédit Suisse. Suite à la fermeture de l'agence régionale, il a transféré ses emprunts à Postfinance qui pouvait justifier, à l'époque de l'agence postale des Bois, d'une activité économique dans la commune. Le Conseil communal reçoit également régulièrement des offres de financement de la part d'autres organismes privés. Le choix de l'établissement est fait par le Conseil communal conformément à la décision du Conseil général qui lui a toujours donné la compétence de ratifier les emprunts nécessaires qui étaient votés. Le critère choisi pour attribuer le crédit est principalement le taux d'intérêt qui sera proposé par l'établissement bancaire. Dans la mesure du possible, le Conseil communal tente de répartir également les différents emprunts entre les banques retenues. J'ai la liste des emprunts qui est à votre disposition si vous le désirez.

Monsieur Jacky Epitoux : je suis satisfait.

5. Traitement de la motion de MM. Vincent Berger (PDC) et Jacky Epitoux (LL) intitulée : "Demande d'une subvention communale pour l'aménagement d'une STEP au stade de la Fongière"

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je pense que, du moment où vous avez accepté que l'ordre du jour contienne cette motion, vous êtes d'accord pour que nous acceptions l'entrée en matière. Je propose de donner la parole aux motionnaires.

Monsieur Jacky Epitoux : comme vous le savez, les sociétés de football, unanimement, au niveau suisse, sont financées par les communes. J'ai été dix ans Président du Locle, j'ai vu ce que les communes faisaient. La Commune des Breuleux vient d'accorder un peu plus de Fr. 500'000.00 pour construire une nouvelle buvette, Le Noirmont, l'an dernier, a payé Fr. 18'000.00 pour une banquette le long du terrain, Saignelégier, quand ils se sont fait ravager le terrain par les souris, ils ont remis tout ça en ordre et ont dépensé pas mal d'argent. Le FC Les Bois, depuis le début en 1962, a financé quasiment intégralement ses installations buvette, projecteurs, aménagement du terrain, etc. Compte tenu du fait que nous sommes une des plus grandes sociétés du village et que nous avons besoin de nous agrandir, on avait sollicité la commune pour nous accorder un droit préférentiel sur un terrain annexe

pour en faire un terrain d'entraînement, ce qui fait qu'on a investi Fr. 200'000.00. Lié à cette demande, on nous a dit qu'il fallait régler notre problème d'évacuation des eaux usées, ce qui portait le budget à approximativement Fr. 50'000.00 supplémentaires. Depuis le 16 août 2019, nous avons parlé à la commune. Monsieur Gabriel Bilat a assisté à notre assemblée générale, on lui a montré nos comptes, pertes et profits, bilan, donc là on était en août 2019, ça fait donc déjà un an et demi. En septembre 2019, Madame le Maire avait reçu le Comité dans son intégralité, Comité de construction pour cette STEP. Madame le Maire nous avait écrit que l'octroi d'une subvention annuelle supérieure à Fr. 2'000.00 était du ressort du Conseil général. Au fur et à mesure, on nous a dit, notamment le 7 juillet : *"Si le Conseil communal est compétent pour décider d'une telle dépense, il estime qu'il n'est pas en mesure de vous octroyer une telle contribution. Le Conseil communal ne peut pas accéder à votre demande..."*. C'était donc une demande de subventionnement partiel de cette STEP, à fonds perdus. Madame le Maire écrit : *"Il vous laisse le soin de présenter une demande auprès du Conseil général"*. Donc, le 17 décembre, le Président du Conseil général a reçu la demande officielle du FC Les Bois de Fr. 25'000.00 accompagnée d'un dossier technique et financier. Le dossier technique comprenait l'offre de plusieurs maisons, notamment celle de Renaud Baume qui a retenu toute notre attention. Monsieur Gilles Cattin a téléphoné effectivement récemment à Monsieur Baume pour confirmer la véracité du devis. Le 22 décembre, on a reçu également un courrier qui dit que, *"d'entente avec le Président du Conseil général, nous constatons que votre demande n'est pas présentée dans les règles"*. On avait simplement demandé une subvention de Fr. 25'000.00. *"Pour que votre demande soit valable, il y a lieu de déposer une initiative ou mandater un membre du Conseil général afin qu'il dépose une motion."* Donc, Vincent et moi avons déposé une motion en vous demandant simplement, compte tenu de tous les investissements qui ont été faits par le FC Les Bois, de la résolution, années après années, des problèmes des comptes de fonctionnement où nous ne demandons rien du tout à la commune, compte tenu également de ce que les communes avoisinantes et de Suisse réalisent pour les clubs, nous vous demandons, Chers Conseillers, de bien vouloir nous soutenir dans notre projet. Nous sommes d'accord de payer Fr. 23'000.00 supplémentaires aux Fr. 211'000.00 qu'on a mis pour le terrain pour assumer l'élimination de ces eaux sales et on vous demande de nous accorder ces Fr. 25'000.00.

Monsieur Vincent Berger : c'est vrai que c'est une histoire qui date depuis le 16 août 2019. Tout le monde est en connaissance de cause. Le Football-Club a toujours répondu aux demandes du Conseil communal, a toujours répondu dans les délais. Au mois d'avril, pour la petite histoire, le FC avait demandé une prolongation du délai pour pouvoir déposer un dossier, délai qui lui a été refusé sous prétexte que le FC avait eu le temps d'analyser la chose et de la présenter à la commune. Au mois d'avril, le FC a répondu à la demande de la commune. Il faut savoir aussi que, à la base, le FC demandait un montant de Fr. 40'000.00. Pour sa bonne foi, le FC a demandé plusieurs devis, a décidé d'augmenter ses fonds propres et, aujourd'hui, on vous demande à titre d'aide unique la somme de Fr. 25'000.00 pour se mettre en conformité au niveau de la STEP, comme l'exigeait la commune au moment de la négociation pour le terrain d'entraînement.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : dans le rapport joint à la convocation de la séance de ce soir, le Conseil communal déclare qu'il n'a pas encore pris position sur cette motion. Aujourd'hui, 8 février, est-il en mesure de nous faire part de son point de vue ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je ne vais pas revenir sur le passé, mais le terrain a tout de même été mis à disposition du FC, j'aimerais juste préciser ça. La motion est parvenue aux autorités communales en date du 11 janvier 2021 et a été communiquée immédiatement aux membres du Bureau du Conseil général ainsi qu'aux membres du Conseil communal dans le cadre de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du

18 janvier 2021. Lors de sa séance du 14 janvier 2021, le Bureau du Conseil général a estimé que cette motion devait être débattue à l'occasion de la prochaine séance du Conseil général qui a été convoquée pour le 8 février 2021. Dès lors, le Conseil communal n'a pas été en mesure de préparer un rapport concernant l'objet de cette motion avant l'envoi des convocations aux membres du Conseil général, le délai d'envoi des convocations est d'au moins 21 jours, c'est la raison pour laquelle on n'a pas pu joindre de rapport. Le Conseil communal a soumis cette demande à la Commission financière en date du 19 janvier 2021 en la priant de lui faire parvenir son avis ou de le communiquer lors de la séance du Conseil général. Je demanderais donc à Monsieur Pierre Stauffer de nous lire directement la réponse de la Commission financière et, ensuite, je reprendrai la parole.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : j'avais prévu de donner la parole aux représentants des groupes politiques, mais vu que Monsieur Stauffer est aussi représentant de la Commission financière, je lui donne la parole.

Monsieur Pierre Stauffer : Madame le Maire, Messieurs les Conseillers communaux, nous accusons réception de votre courrier du 19 janvier 2021 et, après consultation des membres de la Commission financière, nous pouvons formuler notre réponse. En premier lieu, j'affirme que quatre membres de la Commission ont été sollicités alors que Madame le Maire et Monsieur le Secrétaire, membres à part entière de la Commission ont donné leur prise de position par la lettre du 19 janvier 2021. Madame le Maire a reçu en copie la demande faite aux collègues de la Commission le 22 janvier 2021 par courrier électronique. A la première question que nous nous sommes fixée : pouvons-nous octroyer une subvention de Fr. 25'000.00 au FC Les Bois pour l'aménagement de l'infrastructure de La Fongière sur l'exercice 2021 ? La majorité de la Commission n'est pas opposée à la participation de ce montant demandé par une société très active, (FC Les Bois 150 membres), pour permettre à notre jeunesse de partager une activité physique, de loisirs sains, récréatifs et empreints de relations sociales épanouissantes. Le budget 2021 qui sera présenté est effectivement déficitaire, mais nous pensons que divers montants de l'exercice 2021 ne pourront se réaliser en rapport à la situation sanitaire actuelle. A la deuxième question que nous nous sommes fixée : est-ce que le Conseil général peut traiter cette demande le 8 février 2021 ? Variante A : nous pouvons répondre affirmativement pour autant que l'exécutif communal ait pu traiter cette motion et nous présenter sa position à la séance de Conseil général du 8 février 2021 (j'avais comme date que la motion avait été déposée le 4 janvier 2021, il semble que c'est le 11 janvier, au Conseil général du 8 février 2021, 35 jours). Variante B : au cas où l'exécutif communal ne peut présenter une prise de position pour le 8 février 2021, la procédure ne serait, semble-t-il, pas respectée et une décision ne serait pas possible à cette date du 8 février 2021, le Conseil général risque un vice de forme, donc une décision annulée en cas de recours. A ce moment-là, nous suggérons que le point 5 de l'ordre du jour soit modifié par la réception uniquement du dépôt de la motion V. Berger-J. Epitiaux, sans décision, pour permettre à l'exécutif d'avoir le temps de se prononcer. Ensuite, lors de la prochaine séance du Conseil général, celui-ci traiterait cet octroi de subvention. Si affirmatif, le FC Les Bois pourrait réaliser la STEP en deuxième semestre 2021 ou à l'arrière automne, avec les garanties d'une participation communale. (Moi, je n'avais pas toutes les informations, je ne savais pas que cette demande était latente depuis 2019.) Nous vous souhaitons bonne réception de nos propos et, en restant à disposition, recevez, Madame le Maire, Messieurs les Conseillers, nos respectueuses salutations. Pierre Henri Stauffer - Président de la Commission financière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : de manière formelle, le versement d'une contribution de Fr. 25'000.00 est de la compétence du Conseil communal conformément à l'article 25, alinéa 2 du Règlement du Conseil général. Cependant, le Conseil communal avait

déjà reçu une telle demande de la part du FC Les Bois. Néanmoins, il a renoncé à répondre favorablement à cette demande car d'autres sociétés seraient en droit de faire valoir d'autres prétentions en cas d'acceptation et par souci d'égalité de traitement. On peut imaginer ici une demande de la Fanfare pour de nouveaux uniformes, un local pour la Société de carnaval ou autres sociétés, comme le Ski-Club. Même s'il s'agit là d'une question de protection des eaux, les exigences en la matière étaient connues avant le début des travaux.

Le Conseil communal a lui-même suggéré au FC Les Bois d'adresser sa demande au Conseil général par le biais d'une initiative ou d'une motion. Le Conseil communal tient également à apporter quelques précisions concernant le texte de la motion qui peut, selon lui, prêter à confusion :

1) Le Conseil communal a proposé la réalisation d'une fosse étanche en raison du fait que les installations du FC Les Bois ne sont pas utilisées durant l'hiver. De ce fait, la biologie d'une station individuelle d'épuration des eaux ne sera pas performante. Cet avis était partagé à l'époque, en 2019, par le Service de l'environnement qui, par la suite, nous le constatons, a changé son fusil d'épaule.

2) Le tableau en fin de page 1 de la motion compare les inconvénients et les avantages des deux types d'installations. Nous tenons à signaler que, pour l'installation d'une STEP individuelle, les vidanges, les transports et la perception d'une taxe d'épuration sont également à mentionner dans cette colonne même si leurs coûts effectifs seront bien inférieurs comme le démontre le tableau. Il faut cependant également ajouter dans cette case la problématique du réensemencement de la STEP chaque année au printemps.

En conclusion, le Conseil communal ne souhaite pas prendre position dans le règlement de cette demande et laisse le soin aux représentants des citoyens de décider de son sort.

Monsieur Yann Chappatte : tout d'abord, j'ai une remarque sur le fond et sur la forme. Tout d'abord sur le fond, j'ai été surpris de voir ceci à l'ordre du jour. Ce soir, on a entendu personne qui souhaitait une modification de l'ordre du jour. Pour moi, ce n'était non plus pas le cas. Je prends acte que le processus aurait voulu que cette motion soit d'abord transmise au Conseil communal en application du règlement et qu'elle soit ensuite traitée au Conseil général ultérieurement. Comme nous avons tous eu l'occasion de débattre dans le cadre de l'ordre du jour, je pense qu'on avait les éléments pour pouvoir traiter ce point, mais je pense que là, à l'avenir, il faudra veiller à ce point-là. Ce qui me dérange sur la motion, c'est que finalement, je suis content d'avoir entendu l'historique, parce que les éléments qu'on avait étaient complètement lacunaires et défailants. Maintenant, on y voit un petit peu plus clair. Concernant les aspects de cette motion, c'est surprenant et décevant qu'on doive venir avec une motion pour un soutien pour un club sportif, parce qu'une motion a pour objectif, dans le cadre politique, une orientation, un débat d'idées, un projet, quelque chose qu'on veut lancer. En l'occurrence, ici, on se trouve dans une décision formelle et un montant qu'on doit octroyer. Je pense que ça aurait été historiquement au Conseil communal de prendre position par rapport à l'octroi d'une subvention et d'en fixer le montant, plutôt que d'envoyer la responsabilité au travers d'une motion au Conseil général. Ça, je pense que c'est un aspect pratique sur le fond de ce qui s'est passé. Je rejoins ce qui a été dit, c'est-à-dire qu'aujourd'hui la proposition, je suis convaincu qu'avec un tel projet on a un risque d'inéquité parce que demain, on l'a dit, il y a Carnaval qui va venir, il y a le Ski-Club pour son bâtiment, la société X ou Y. Ça, c'est un risque finalement que, systématiquement, des citoyens au travers de motions viennent défendre des intérêts très ciblés sur des problèmes pour pouvoir les faire adhérer à la population. Ce rôle-là aurait dû, au travers d'une subvention, être dirigé par le Conseil communal qui avait tous les éléments ou l'historique pour apprécier à juste titre le montant qu'on pouvait octroyer. Aujourd'hui, ce sont des gens qui sont ici, qui n'avaient pas toutes les informations jusqu'à ce soir et qui vont devoir statuer avec le risque d'inéquité

future. Inéquité veut dire aussi pour moi précédent avec tout ce qui va arriver avec demandes potentielles d'autres sociétés : ça peut être la SED pour une cabane forestière, on a une multitude d'exemples. La crainte, c'est qu'effectivement demain on arrive avec une multitude de demandes et, dans dix ans, on ait dépensé Fr. 150'000.00 au travers de demandes citoyennes ciblées qui sont parvenues. Finalement, après, sur le montant, un principe de proportionnalité fait, qu'à mon avis, il faut comprendre que la société ne veut pas divulguer l'ensemble de ses chiffres et j'aurais beaucoup de questions qui, je pense, ont été posées par le Conseil communal, notamment les subventions qui ont été octroyées dans le cadre de la construction d'un espace sportif, l'ensemble des installations est subventionné. Maintenant, l'appréciation évidente, c'est un soutien à une participation dans le cadre du football. Je pense qu'on peut apporter un soutien qui aurait dû être décidé par le Conseil communal. Maintenant, effectivement, l'ampleur du montant est un peu sans doute difficile à faire passer dans le cadre des éléments d'équité et de proportionnalité qui viendront se greffer. D'autre part, il est important de stipuler que dans la situation, les clubs aient de la difficulté, comme je suis membre de plusieurs sociétés sportives, je sais de quoi je parle. C'est vrai qu'aujourd'hui c'est très difficile d'avoir de l'argent et on aurait pu attendre un soutien de la commune au travers d'un prêt par exemple à taux zéro remboursable pour une partie de ce montant, pour s'assurer que le projet puisse se faire et qu'on n'apporte pas de frein à une société dans le cadre de cette réalisation. J'adhérerais plutôt au principe d'un prêt pour une partie et, pour une partie un don, mais qui aurait dû être décidé en amont et qui n'aurait pas dû être traité aujourd'hui dans le cadre d'un Conseil général, parce que, je vous le dis, ça va créer un précédent. Ce genre de demandes sera dommageable pour le Conseil général, pour la collectivité et, finalement, sur le fonctionnement même de celle-ci, même si, pour une fois, cette demande doit être soutenue, mais on peut la revoir de manière un peu différente.

Monsieur Martial Farine : effectivement, ce que vient de dire Monsieur Yann Chappatte est tout à fait juste. On risque de créer un précédent. Juste pour information, on n'est pas du tout opposés au principe de financement du FC. Il y a plusieurs choses qui m'étonnent. La première, c'est que c'est dans les compétences financières du Conseil communal, Madame le Maire vient de le rappeler. Je ne comprends pas pourquoi vous ne prenez pas position. Vous dites oui, vous dites non, vous n'argumentez pas. Vous nous refilez la patate chaude et ça sera vraiment à nous de prendre la responsabilité alors que ce n'est pas dans nos compétences financières. Le fait de créer un précédent est juste parce qu'il y a des contribuables du village qui avaient, à l'époque, demandé une subvention, sauf erreur, je dis ça de mémoire, de 10 % pour certaines stations individuelles qu'ils étaient obligés de faire et on avait refusé cette manière de faire. Je le répète, je ne suis pas opposé au principe, mais on va au-devant de différents ennuis et prochaines revendications. Maintenant, je voudrais que le Conseil communal prenne position, statue sur cette demande de subvention puisqu'elle est dans ses compétences et après il faudra que sa décision soit assumée, mais pas nous faire porter la responsabilité hors de nos compétences.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : pour ma part, il faut qu'on réalise la crise qu'on est en train de passer. Je ne pense pas que le FC Les Bois serait venu vers nous demander de l'argent s'il avait eu des rentrées de buvette, des sponsorings comme les autres années. Il faut juste aussi réaliser où on en est. Deuxièmement, pour ma part, on veut extensifier le village et après on ne veut pas non plus donner pour que les gens puissent aussi faire du sport dans le village. Je vois un non-sens. Le FC Les Bois a été une société anonyme jusqu'à maintenant et je crois réellement que la commune doit donner ce don et qu'elle devra donner des autres dons pour les autres sociétés, parce que les sociétés sont en danger. Ça, c'est dans chaque village parce que la pandémie laisse des traces. Je pense qu'il faut aussi réaliser les temps où on vit et c'est

là où on doit être solidaires avec les gens. C'est là aussi que la commune doit investir dans les bons endroits. Voilà mon appréciation.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je n'ai pas bien compris la conclusion.

Monsieur Cyril Jeanbourquin : la conclusion c'est que, pour ma part, la commune doit aider le FC Les Bois.

Monsieur Marcel Barthoulot : selon l'article 28 du Règlement "Forme et conversion", à l'alinéa 11 : "*Le Conseil communal réalise la motion et le postulat dans les six mois dès leur acceptation. Le Conseil général peut prolonger ce délai.*". Maintenant, on est à un moment où le Conseil communal n'a pas donné le montant, on peut permettre au postulat d'être rallongé et on en recausera dans les trois mois qui suivent.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : ce n'est pas un postulat, c'est une motion.

Monsieur Marcel Barthoulot : c'est marqué postulat ou motion.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : au rythme où nous siégeons, si on attend encore quatre séances, le Football-Club a besoin d'une réponse plus rapide. A mon avis, il y a des éléments qui sont présents et vouloir toujours différer, différer, c'est dégager en corner, excusez-moi ! C'est une mauvaise défense. Tous les éléments sont là, il faut que nous prenions des décisions. Nous avons des propositions, mais il y a encore des gens qui peuvent intervenir.

Monsieur Raphaël Schärz : je tiendrais à préciser que je n'ai absolument rien contre le Football-Club Les Bois, mais je trouve quand même que ça ouvre des portes à tout le monde et n'importe qui premièrement. Deuxièmement, ce qu'a dit Cyril est entièrement juste mais je pense qu'au niveau de la commune on va aussi avoir un aspect négatif au point de vue des finances. Comme ça a été dit dans ce rapport, le FC était quand même au courant qu'il devait se mettre en conformité avec les eaux usées. Il le savait quand même. Le terrain, à ma connaissance, il l'a quand même reçu de la commune.

Monsieur Vincent Berger : en connaissance de cause, le FC a tout mis en œuvre, comme je le disais en préalable, pour répondre à la commune dans les délais ou en demandant une prolongation de délai qui a été refusée, pour rappel. Le terrain est loué par le FC Fr. 500.00 par année et, en échange, le FC reçoit une subvention. C'est donc une opération à zéro. Tout ça pour dire que le 18 juin 2019, un courrier envoyé par voie recommandée au FC Les Bois concernant l'assainissement des eaux usées, dans le point 3, il est mentionné "*Sans réponse de votre part aux délais fixés, la Commune des Bois ordonnera l'exécution par substitution de ces travaux.*". La commune met donc pression sur le FC Les Bois pour se mettre aux normes. Le FC Les Bois répond, fait des projets, mais au bout d'un moment, on arrive à nos limites. Comme je le disais, on a montré notre bonne foi sur un projet de Fr. 230'000.00, on augmente encore les fonds propres, on ne demande que Fr. 25'000.00 pour pouvoir se mettre aux normes, ce qui est une obligation communale, par voie recommandée.

Madame Laurence Babey : moi, je souhaiterais qu'on puisse liquider cette affaire ce soir, que la décision soit prise par le Conseil général puisque les éléments actuels, on les connaît maintenant. Peut-être que certaines personnes n'avaient pas tous les détails pour pouvoir prendre une décision, mais je pense que maintenant oui. En revanche, j'entends vraiment le souci de créer un précédent par rapport à des demandes d'autres sociétés. Est-ce qu'il est possible de lier cette question de subvention accordée ou pas ce soir à une réflexion future. Si des autres sociétés venaient, ça serait sur des infrastructures, en fonction du nombre de personnes dans les sociétés ou je ne sais pas quoi, de faire une sorte de règlement. Je partage aussi l'avis de Cyril qu'on peut soutenir les sociétés et que la commune peut être solidaire de ça dans un cadre peut-être à définir à l'avenir.

Monsieur Jacky Epitiaux : il ne faut pas mélanger la forme et le fond, essayer de venir avec des articles etc. Le fond, c'est est-ce qu'on décide de donner Fr. 25'000.00 pour le club ou on

décide de ne pas les donner. Dans trois mois, dans six mois, la question va se reposer de la même façon. Aujourd'hui, je vous ai énuméré tout le processus qu'on a fait, en donnant nos comptes, en faisant des demandes, le Conseil communal nous a suggéré de faire une motion, on l'a faite. J'aimerais aussi rebondir sur les arguments d'inéquité. Toutes les communes de Suisse font de l'inéquité alors, puisqu'elles ont payé à tout le monde des infrastructures de football avec des projecteurs, avec des places de parking, voire même avec des comptes de fonctionnement qui sont approuvés par les communes. Ce n'est pas de l'inéquité. On pourrait aussi se dire que la halle de gymnastique a été créée pour faire de la gymnastique, mais le football là-dedans, il en est où ? Et puis la Fanfare a reçu aussi un local qui a été construit pour elle. On pourrait aussi tout mélanger. Le FC n'a pas essayé de voir une inéquité dans ce projet de halle de gymnastique. On s'en est réjoui, même si on est des utilisateurs. Si vous faites maintenant une proportionnalité, si vous prenez le nombre d'entraînements qu'on a, le nombre de manifestations qu'on organise, il y a des matches tous les week-ends avec des enfants, des adultes, le nombre de membres qu'il y a, surtout des membres actifs et que vous mettez ça en relation avec les autres sociétés du village, vous ne pouvez pas dire que si le FC reçoit Fr. 25'000.00, on va aussi donner Fr. 25'000.00 à une autre société où il y a dix membres. Si toute la Suisse a fait ce chemin-là, je ne vois pas pourquoi nous, on essaie de contourner la décision qu'on doit prendre ce soir pour ces Fr. 25'000.00, alors que le FC a investi plus de Fr. 500'000.00, voire Fr. 1'000'000.00 pour des infrastructures jusqu'à aujourd'hui, maintient encore toutes ces infrastructures en les faisant fonctionner avec du bénévolat. A mon avis, vous avez tous les éléments pour voter. La décision peut être totalement prise ce soir.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : si on synthétise, on découvre qu'il y a une demande de Monsieur Chappatte pour que nous transformions la demande en deux avec l'octroi d'un don à fonds perdus et d'un prêt à taux zéro. Est-ce que Monsieur Chappatte soutient cette proposition ?

Monsieur Yann Chappatte : oui. Je pense qu'il est nécessaire qu'on entende les autres et qu'il puisse se dégager un consensus. Une interruption de séance me paraît adéquate.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : on peut aérer et profiter de faire une toute petite suspension de séance.

La séance est suspendue.

Reprise des débats.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : y a-t-il parmi vous un représentant qui veut éventuellement faire part d'un consensus qui se serait éventuellement dessiné lors de vos discussions ? Il n'y a pas de consensus. Donc, je vous propose qu'on traite de la façon suivante : si le Bureau du Conseil général avait décidé de mettre ça à l'ordre du jour, c'est parce qu'il estimait d'une part que la cadence de nos séances était devenue vraiment lente et que si on respectait encore en plus les dispositions réglementaires dont a parlé Monsieur Barthoulot de quatre séances après le dépôt de la motion, le FC se verrait muni d'une réponse seulement en 2023 ! A mon avis, ça, ça ne tient pas la route. D'autre part, nous avons une mise en œuvre immédiate des recommandations qui ont été faites par le Conseil communal et moi-même pour que la demande entre dans les convenances, parce que la demande qui avait été faite n'a pas été jugée convenable dans un premier temps. On a conseillé au FC de faire une motion et c'est ce qu'ils ont immédiatement fait. Considérant qu'ils ont immédiatement mis en œuvre nos recommandations, il y avait lieu aussi de mettre ça à l'ordre du jour rapidement. D'autre part, nous sommes en possession d'explications complètes, détaillées. Alors, ce soir, je vous pose la première question : estimez-vous que nous pouvons

décider de répondre à cette demande de subvention ? Si ce n'est pas le cas, nous pourrions alors demander que dans la prochaine séance, avec une clause impérative, cette motion soit traitée. Alors je vous pose la question : pensez-vous être en possession de suffisamment d'informations pour décider ce soir ?

Monsieur Martial Farine : il faut décider ce soir, il n'y aura pas d'élément nouveau la prochaine fois.

Monsieur Marcel Barthoulot : moi, j'estime qu'on peut reporter. On sait très bien que le FC, on lui dit qu'il doit faire la STEP, malgré tout, on peut repousser. Si on repousse à la prochaine séance du Conseil général, le Conseil communal peut faire une proposition de don, dire nous on donne tant ou on fait ça comme ça.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : pensez-vous qu'on peut décider ce soir ?

Monsieur Cyril Jeanbourquin : est-ce que le Conseil communal veut donner un avis la prochaine fois ? Oui ou non ? S'il ne donne pas un avis, on ne va pas repousser le problème pour la prochaine séance. Ça n'a pas de sens. Si la commune veut s'engager pour un oui ou un non, d'accord. Sinon, ça n'avance pas.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : le Conseil communal n'était pas favorable. C'est pour ça qu'on a dit au FC de vous soumettre une motion.

Monsieur Jacky Epitoux : le Conseil communal a quand même dit clairement ce soir qu'il donnait le pouvoir de décision au Conseil général. Je ne vois pas l'obstacle, compte tenu des éléments qui ont été énoncés, s'il y a des choses qui ne sont encore pas claires, on peut y répondre, mais je ne vois pas ce qui pourrait différencier une décision prise ce soir par rapport à une décision prise lors d'une prochaine séance puisque le Conseil communal a donné le plein pouvoir de décision au Conseil général.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : c'est aussi la conclusion à laquelle je parviens.

Monsieur Vincent Berger : c'est un dossier qui est traité depuis plusieurs mois à la commune. Je ne pense pas qu'en le reportant à la prochaine séance on aura plus d'informations.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : oui ou non décidons-nous de l'issue de cette motion ce soir ?

Au vote, il est répondu oui à cette question à une majorité évidente.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : nous avons donc la proposition de Monsieur Chappatte de transformer la subvention en un don partiel et un prêt à taux zéro.

Monsieur Yann Chappatte : c'est une piste que j'avais évoquée.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : cette piste vous agréée-t-elle ?

Monsieur Yann Chappatte : dans le cadre des discussions qu'on a eues, elle n'a pas été retenue. Ce n'est donc pas une proposition.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : maintenant, je crois que nous sommes suffisamment au clair pour décider si oui ou non nous accordons un montant de Fr. 25'000.00 au FC pour l'aide à la construction de cette STEP.

Au vote, le point 5 de l'ordre du jour est accepté par 14 voix, contre 2.

6. Budget 2021

- a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes
- b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2021
- c) Donner connaissance du budget des investissements 2021

Entrée en matière.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : tout d'abord, je voulais rappeler que le budget de fonctionnement se monte à Fr. 5'894'350.00 de charges et Fr. 5'695'600.00, ce qui fait un excédent de charges de Fr. 198'750.00, selon le MCH1 qui tient compte des excédents de produits des services communaux. Concernant les taxes et la quotité d'impôts, au point 3 du rapport, vous avez la quotité d'impôts et les taxes communales. Je vous propose d'accepter l'entrée en matière.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : je passe la parole à Monsieur Pierre Stauffer, Président de la Commission financière.

Monsieur Pierre Stauffer : Madame le Maire, Messieurs les Conseillers à l'exécutif, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les Conseillers généraux. La Commission financière se doit de faire un rapport écrit par rapport à la proposition de budget. La Commission financière s'est retrouvée le 10 décembre 2020 et s'est penchée sur la proposition de budget 2021. A ce moment, au 10 décembre 2020, le budget qui nous était soumis comportait un excédent de charges bien supérieur de plusieurs dizaines de milliers de francs à celui qui nous est proposé aujourd'hui. Nous nous sommes interpellés en disant est-ce que c'est bien responsable de présenter un déficit de cette dimension ? Mais la commission a accepté cette présentation. Après réflexion, le Caissier nous a fait parvenir une deuxième version qui nous est présentée ce soir soit : un roulement de Fr. 5'894'350.00, un excédent de charges de Fr. 198'750.00 au compte de résultat selon le MCH1 ou un excédent de charges de Fr. 103'450.00 selon MCH2. A cela, je m'interpelle et je me dis : est-ce que nous allons à l'avenir toujours parler de ces deux modèles comptables ? Ou nous allons parler de l'excédent de charges et de produits selon le MCH2 ? Je le crois bien. Donc, un budget déficitaire de Fr. 103'450.00, alors qu'en 2020, nous acceptions selon le MCH1 un excédent de charges de Fr. 158'750.00 selon le compte de fonctionnement ou résultats. Je me permets quelques autres remarques. Une quotité maintenue à 2.15. Des charges pour carburant du chauffage de Fr. 43'000.00. Centre de Loisirs des Franches-Montagnes, part au déficit budget 2021 Fr. 70'000.00. Au budget 2020, Fr. 46'500.00 et aux comptes 2019 Fr. 38'736.05 donc, en deux ans, presque du simple au double environ. Cette part au déficit prend l'ascenseur ! Cela ressort certainement de la situation sanitaire actuelle. Les charges de déneigement avoisinent Fr. 70'000.00 : nous sommes bien à une altitude de 1'000 mètres et l'hiver s'est déjà bien fait ce mois de janvier. Le compte pour l'eau potable est de Fr. 6'700.00 bénéficiaire. Le compte pour les eaux usées est de Fr. 61'050.00 bénéficiaire. Le compte pour les déchets est de Fr. 24'850.00 bénéficiaire. Ces trois comptes doivent s'autofinancer, mais l'excédent de produits est considéré. Impositions personnes physiques : produits Fr. 2'540'000.00, soit à cette quotité de 2.15 pour mille, environ Fr. 120'000 le dixième ! Impôts sur la fortune des personnes physiques Fr. 360'000.00, idem budget 2020 et comptes 2019, ce montant ne varie pas ! Impôts sur les frontaliers Fr. 160'000.00. Ceux-ci ne nous rapportent peut-être pas assez ! Mais on est contents de les avoir dans l'économie ! Impôts sur les personnes morales Fr. 50'000.00, 2020 au budget Fr. 64'000.00 et aux comptes 2019 Fr. 183'000.00, cela est dû à la nouvelle taxation sur les entreprises ! Est-ce intéressant de développer des zones d'activité, c'est bien complémentaire à l'habitat ! Dépenses des investissements Fr. 1'387'000.00. Voilà, à ces données et en pensant à l'avenir de la Commune des Bois, que pouvons-nous faire pour améliorer notre situation et ne pas dire, nous sommes tellement chargés que nous ne pouvons pas entreprendre plus ces prochaines années ? Je pense que c'est le devoir d'une Commission financière de donner des pistes mais aussi le rôle du Conseil général ou du législatif élu, par ses idées, ses prises de position, donc vous Mesdames et Messieurs. Pour ma part, je vois un développement à venir par l'habitat, ouvrir une zone à viabiliser. Je crois savoir que le PAL des Bois sera en révision

prochainement pour cela. Nous devons avoir une vision pour ce projet d'une Commune des Bois à 1'500 habitants pour les années 2040. Un plan d'aménagement local doit avoir une vision des 15 prochaines années. Selon l'information, nous sommes 1'247 habitants au 31 décembre 2020. En principe, une viabilisation doit s'autofinancer entre la vente de la totalité des parcelles, les frais d'acquisition et de viabilisation compris. Autre point, cela est du ressort du Caissier et de l'exécutif, il semblerait que c'est même le législatif qui pourrait se prononcer. Lors du renouvellement des emprunts bancaires, bénéficiaire de taux négatifs offerts par des établissements bancaires. Avec une dette de Fr. 8'000'000.00 à Fr. 10'000'000.00 et un taux de l'emprunt inférieur de 1 %, nous avons à gagner quelques dizaines de milliers de francs. Maintenant, avec des infrastructures scolaires bien entretenues, un Espace communal reconnu, une crèche de bonne qualité, une UAPE agrandie et des commerces de proximité, boulangerie, épicerie, boucherie, garage, des restaurants, des activités de loisirs et des sociétés sportives et culturelles bien présentes, nous devons être un peu optimistes et voir l'avenir avec envie. Est-ce que la situation sanitaire due à la Covid ne va pas attirer un peu plus la population urbaine dans nos villages ? Je vous remercie de votre écoute et, dans la foulée, je vous recommande au nom de la Commission financière, Mesdames, Messieurs, d'accepter l'entrée en matière, d'accepter le budget 2021 avec les quelques modifications que vous voudrez lui apporter, en remerciant le Secrétaire-Caissier Claude Gagnebin et l'exécutif communal pour leur présentation.

Personne ne désirant s'exprimer, l'entrée en matière est considérée comme acceptée.

Débat de fond.

a) Fixation de la quotité d'impôts et autres taxes

Madame le Maire, Marianne Guillaume : comme vous le voyez dans le rapport, la quotité reste inchangée. Par contre, au point 3.2.2 e), la taxe de prise en charge des eaux usées des résidences permanentes dans le reste du territoire passe de Fr. 70.00 à Fr. 50.00/m³. Il y a aussi un changement dans la taxe des chiens par animal et par ménage qui est augmentée de Fr. 10.00 parce que le Canton demande qu'on lui restitue Fr. 20.00.

Monsieur Yann Chappatte : je fais deux interventions, deux propositions fermes. Tout d'abord au point 3.2.2. b), pour la taxe d'utilisation (de consommation) de Fr. 4.85/m³, aujourd'hui, comme vous le savez, la présentation des comptes a changé, il n'en demeure pas moins que les services communaux doivent s'autofinancer. Je voudrais relever aujourd'hui, vous le savez puisque ce sont des points qui nous sont dits à différentes reprises, ces fonds communaux sont fournis, ils doivent être dissouts par obligation. En dehors de ces éléments, il est constaté que la STEP dégage un profit non négligeable, à peu près 30 % du montant de la taxe STEP, ce qui nous permettrait de la baisser de 30 %. Evidemment, ce n'est pas mon objectif, ce n'est pas la proposition qui est faite. Mais, aujourd'hui, ce n'est pas la taxe STEP qui doit financer le ménage courant tel qu'on le voit dans le budget présenté ce soir. C'est pourquoi, il est proposé une taxe STEP réduite d'environ 15 %, soit la moitié aujourd'hui du bénéfice généré par cette activité, à savoir à Fr. 4.10/m³. Ma deuxième intervention concerne le point 3.2.8 taxe des chiens par animal et par ménage. Il est effectivement surprenant de voir ce qu'on nous propose aujourd'hui. L'année dernière, dans le cadre du débat, on avait eu une discussion pour augmenter la taxe en regard de la taxe cantonale. Aujourd'hui, on nous informe que ça sera facturé de façon différenciée. Néanmoins, eu égard aux coûts induits, administratifs, respectivement coûts d'entretien en lien avec les animaux, il paraîtrait pertinent de laisser les taxes telles qu'elles étaient par le passé et simplement répercuter les

Fr. 20.00 additionnels pris par le canton. C'est pourquoi, je propose d'abandonner la baisse de Fr. 10.00, à savoir donc Fr. 10.00 de plus que ce qui nous est proposé, auxquels seront ajoutés évidemment les Fr. 20.00 du canton. Voilà mes deux propositions qui sont faites concernant les taxes communales.

Monsieur Claude Gagnebin : j'aimerais quand même répondre à Monsieur Chappatte que pour le Service de l'épuration et les services communaux, rien ne part au ménage communal. C'est une chose qu'il a dite qui n'est pas juste. L'argent que l'on récolte sur les comptes de l'alimentation en eau, de l'épuration des eaux et des déchets est mis sur des comptes qui seront dissouts ultérieurement, mais pour les services communaux, et n'a rien à voir avec le ménage communal.

Monsieur Martial Farine : j'ai juste une question d'ordre. Les propositions qui sont faites, on les discute maintenant ou on attend la position du Conseil ?

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : on fait une discussion sur ce point 6 a).

Monsieur Yann Chappatte : je n'ai peut-être pas été très clair dans ce que je voulais dire. Ce que je voulais dire c'est qu'aujourd'hui on présente un résultat de deux manières. D'une manière, on observe le résultat avec ces fonds, donc ça entre dans le résultat global de l'année et que les gens comprennent bien que, pour un des résultats, il est présenté avec un impact des fonds communaux, respectivement, ça améliore la situation. Autrement, j'adhère à la remarque qui a été faite par le Caissier.

Monsieur Martial Farine : puisqu'on discute des propositions, pour la taxe d'utilisation (de consommation) par m³ pour la STEP qui devrait être baissée, j'ai une question au Conseil communal : est-ce qu'il y a des investissements futurs, des réparations futures qui sont prévus à la STEP ? Auquel cas, ça ne vaut peut-être pas la peine de diminuer cette taxe parce qu'on sait que très vite, dans une station d'épuration, les coûts peuvent se monter à des sommes très importantes. S'il n'y a aucun investissement prévu ces prochaines années, on peut éventuellement la baisser, dans le cas contraire, je ne suis pas favorable.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : à la STEP, on a eu plein de réparations en début d'année.

Monsieur Jean-Marc Boichat : notre STEP a 19 ans. On a eu trois pannes ces dix derniers jours. Maintenant, elle est à moitié arrêtée car il y a plein de réparations, donc investissements il y aura.

Madame le Maire, Marianne Guillaume : je dirais aussi qu'il y a un nouveau règlement qui doit être revu avec une taxe de base. Ce n'est donc peut-être pas le moment de descendre le prix de consommation.

Au vote, la première proposition qui consiste à baisser la taxe d'utilisation de Fr. 4.85 à Fr. 4.10/m³ obtient 2 voix pour et 12 voix contre. Elle est donc refusée.

Au vote, la deuxième proposition qui consiste à modifier les trois taxes des chiens en les remettant à leur valeur initiale de Fr. 60.00, Fr. 30.00 et Fr. 100.00 obtient 7 voix pour et 5 voix contre. Elle est donc acceptée.

Au vote, le point 6 a) de l'ordre du jour est accepté par 17 voix, sans avis contraire.

6 b) Discuter et approuver le budget de fonctionnement 2021

Les chapitres qui donnent lieu à discussion sont les suivants :

CHAPITRE 1

Madame le Maire, Marianne Guillaume : au chapitre 1, le poste principal est la location pour les pompiers de Fr. 22'000.00 par année qui a été votée au Conseil général.

Compte n° 0290.31440.00 / Bâtiments et immeubles administratifs du PA

Monsieur Marcel Barthoulot : ça a diminué de Fr. 20'000.00 l'année passée à Fr. 6'700.00, pourquoi ?

Monsieur Claude Gagnebin : c'est l'entretien du bâtiment. L'année passée, on avait remplacé une porte du hangar des travaux publics et, cette année, il n'y a pas ces travaux-là. C'est principalement ça.

Poste n° 1401 / Cadastre et mensuration officielle (taxe cadastrale)

Monsieur Marcel Barthoulot : on a Fr. 18'000.00. Pourquoi une augmentation ?

Monsieur Claude Gagnebin : ce sont les frais de maintenance du cadastre par le géomètre. En 2019, ça a coûté Fr. 23'000.00, l'année passée, au budget, on avait mis Fr. 15'000.00 et cette année j'ai tablé sur un montant de Fr. 18'000.00.

CHAPITRE 2

Comptes n° 2122.31100.00 / Meubles de bureau et n° 2122.31110.00 / Meubles

Monsieur Marcel Barthoulot : pourquoi on sépare deux postes et on ne met pas tout en même temps ? Je m'excuse, mais avec le nouveau, je ne m'y retrouve plus. C'est pour ça que je pose des questions.

Monsieur Claude Gagnebin : les meubles de bureau, ce sont les meubles des bureaux des enseignants ou les armoires et les meubles seraient plutôt des meubles pour les enfants ou pour le matériel d'enseignement. Je ne suis non plus pas tout à fait au clair. Pour l'instant, on a mis Fr. 12'500.00 sur ce poste-là, mais on pourra peut-être le dispatcher en fonction des précisions à apporter aux différentes dépenses.

Monsieur Marcel Barthoulot : est-ce que ce sont des nouveaux meubles ou c'est de l'entretien ?

Monsieur Claude Gagnebin : le compte 311 concerne l'acquisition de meubles. L'entretien serait sous le 315.

Compte n° 2125.31301.00 / Frais de téléphone et internet

Monsieur Martial Farine : on avait Fr. 50'000.00 dans les comptes 2019 et on a Fr. 35'000.00 maintenant et dans les prestations de tiers, on avait Fr. 70'000.00 en 2019 et on a Fr. 45'000.00. Je pourrais avoir quelques explications ?

Monsieur Claude Gagnebin : les frais de téléphone et internet, vous pouvez prendre ces termes et les biffer. Ce n'est pas ce type de frais. C'est simplement que le compte 31301.00 nous impose ce titre-là, mais ça correspond aux frais de transport des élèves qui sont transportés par un taxi. Ce sont des libellés que je ne peux pas modifier actuellement. Ça correspond au transport des élèves des Bois au Noirmont ou à l'école de Saignelégier.

Monsieur Martial Farine : et la ligne en dessous Prestations de tiers – DEC ?

Monsieur Claude Gagnebin : ça, ce sont les transports dans le village.

CHAPITRE 3

Compte n° 3410.31440.00 / Bâtiments et immeubles administratifs du PA

Monsieur Yann Chappatte : j'aurais voulu connaître en détail le budget de Fr. 15'000.00 pour les frais d'entretien du nouvel Espace de loisirs. Ou est-ce que ça concerne autre chose ? Ses alentours ? La deuxième chose, j'ai été surpris d'observer que, dans le poste salarial, on a un montant de Fr. 75'000.00 pour notre employé en charge de l'entretien pour cet Espace communal et j'ai été surpris de voir aucune imputation interne sur d'autres comptes puisque son activité n'est pas intégralement en lien avec l'entretien de ce complexe sportif et de ses alentours.

Monsieur Claude Gagnebin : pour l'instant, je n'ai pas d'imputation à faire là-dessus. Les travaux qu'il fait sont exclusivement utilisés pour l'entretien des alentours de l'Espace communal, même si c'est du travail de voirie, de déneigement, etc. L'imputation se fera plus tard, en fonction des rapports de travail, quand on aura de l'expérience là-dedans.

Poste 34 / Sports et loisirs

Monsieur Martial Farine : on a des différences assez importantes que je ne comprends pas. Sur les comptes 2019 on avait Fr. 17'000.00 de dépenses, au budget 2020 on avait Fr. 301'000.00, je ne comprends pas bien le saut et la ligne en dessous, on avait des recettes pour Fr. 26'000.00 en 2019 et des dépenses pour Fr. 247'000.00 au budget 2020. Est-ce que je pourrais avoir quelques informations là-dessus s'il vous plaît ?

Monsieur Claude Gagnebin : pour le budget, vous avez les chiffres bruts. Vous avez 2021 avec les charges et les produits. Pour les comptes 2019 et le budget 2020, vous avez les chiffres nets. Maintenant, pourquoi il y a cette différence, il faut dire qu'en 2019, on n'avait pas encore commencé à amortir les montants relatifs à l'amortissement des bâtiments, ce qui nous est imposé maintenant par le MCH2.

Compte n° 3410.31440.00 / Bâtiments et immeubles administratifs du PA

Monsieur Yann Chappatte : je n'ai pas eu de réponse tout à l'heure pour ce compte. Quels entretiens sont prévus pour l'Espace communal ?

Madame le Maire, Marianne Guillaume : par rapport aux frais d'entretien de l'Espace communal, ils ont augmenté en raison de la conclusion de différents abonnements d'entretien qui n'avaient pas été calculés, pour le toit, pour le chauffage ou pour la ventilation. La valeur de l'ECA du bâtiment a augmenté, les primes sont plus élevées.

Compte n° 3410.33004.00 / Bâtiments, locaux et équipements du PA

Monsieur Yann Chappatte : je voudrais savoir si ces amortissements sont déjà basés sur un amortissement classique en tenant compte de la subvention ou s'il est estimé ?

Monsieur Claude Gagnebin : l'amortissement, il est déjà calculé sur un montant qui tient compte de la subvention.

Poste n° 3420 / Centre de loisirs F.-M. SA (charges des communes des F.-M.)

Monsieur Martial Farine : vous allez dire que je m'acharne, mais on a une augmentation de la couverture du déficit de Fr. 17'500.00 par rapport à l'année passée et par rapport à 2019, on passe pratiquement du simple au double, alors qu'il me semblait avoir entendu, je me trompe peut-être, que le Centre de loisirs, malgré les circonstances de cette année 2020, ne s'en était pas trop mal sorti au niveau des comptes. J'aimerais savoir pourquoi on a une pareille augmentation en deux ans de la couverture du déficit. Vous allez me dire que ce sont

des prestations, mais prestations ou déficit, pour moi quand il y a des sous en moins, c'est un déficit.

Monsieur Claude Gagnebin : la différence provient du fait que les comptes 2019 représentent l'état net, le budget 2020 de Fr. 46'500.00 ce sont les prévisions pour 2020, on n'a pas encore le résultat 2020. Il faut encore préciser que les comptes du Centre de loisirs ne sont pas du 1^{er} janvier au 31 décembre, ils sont du 1^{er} mars au 28 février, si je ne me trompe pas, ils sont à cheval sur le courant de l'année. On est donc toujours en porte à faux. La question du budget 2021, c'est ce qui était prévu au mois de septembre l'année passée, maintenant, la situation peut encore évoluer en fonction de la deuxième vague de la pandémie où ce chiffre va peut-être évoluer. Ce sont des chiffres qu'on n'est plus en mesure de planifier de façon sûre. La situation fait que les installations de la piscine sont fermées, le restaurant aussi, mais les charges du bâtiment sont toujours là. Pour terminer, on avait budgété en 2019 un montant de Fr. 46'500.00 et on a dépensé Fr. 38'000.00, on était donc en dessous des prévisions.

CHAPITRE 7

Compte n° 7300.42508.07 / Vente ferraille et fer blanc

Monsieur Marcel Barthoulot : je m'excuse, mais avec le nouveau, je n'y comprends rien. Il n'y a rien à ce poste. Est-ce que, quand on va quatre fois par année aux déchets, qu'on a de la ferraille, la société qui vient rechercher la ferraille ne vend pas ce matériel et ça ne rapporte pas d'argent sur ça ?

Monsieur Claude Gagnebin : la récupération de la ferraille ne rapporte plus rien.

Monsieur Marcel Barthoulot : ça m'étonnerait.

Monsieur Claude Gagnebin : c'est comme ça.

Monsieur Marcel Barthoulot : à nous, ça ne nous rapporte rien, mais à eux ça leur rapporte quand même. Là, je suis sceptique. Vous n'en pouvez rien, mais je suis sceptique.

Compte n° 7300.31309.11 / Ramassage du gazon

Monsieur Martial Farine : est-ce que je pourrais connaître le prix de la tonne ?

Monsieur Claude Gagnebin : Fr. 200.00.

CHAPITRE 8

Compte n° 8200.36321.00 / Communes du même canton

Monsieur Martial Farine : on a souvent cette rubrique Communes du même canton. Ça signifie quoi ? Ça revient dans beaucoup de chapitres.

Monsieur Claude Gagnebin : ce sont des répartitions de charges ou bien des contributions qui sont versées à une commune du même canton.

Monsieur Martial Farine : ce n'est donc pas forcément la péréquation financière ?

Monsieur Claude Gagnebin : non, ce n'est pas la péréquation financière.

Monsieur Martial Farine : ça pourrait être la location d'un véhicule ?

Monsieur Claude Gagnebin : exactement. C'est une contribution qu'on paie à une autre collectivité du même canton.

Au vote, le point 6 b) est accepté à l'unanimité.

6 c) Donner connaissance du budget des investissements 2021

Madame le Maire, Marianne Guillaume : pour mémoire, il comprend uniquement les objets ayant fait ou devant faire l'objet d'un crédit accepté par le peuple, le Conseil général ou le Conseil communal. Pour l'année 2021, on prévoit la réfection de la route de La Petite Côte, la réfection de la conduite du Peu-Claude. Dans le budget des investissements figurent les dépenses courantes du compte de fonctionnement qui dépasseront Fr. 20'000.00, par exemple les travaux de réfection des routes. Ça, c'est pour la suite.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : nous remercions l'administration, le Conseil communal et la Commission des comptes pour le travail effectué.

7. Elections

- a) du Président du Conseil général
- b) du Premier Vice-Président du Conseil général
- c) du Second Vice-Président du Conseil général
- d) des scrutateurs
- e) d'un membre de la Commission financière
- f) d'un membre de la Commission de vérification des comptes

a) Election du Président du Conseil général

Monsieur Philippe Oppliger : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Raphaël Schärz.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Raphaël Schärz est élu par 13 voix.

b) Election du Premier Vice-Président du Conseil général

Monsieur Yann Chappatte : le groupe PCSI propose la candidature de Monsieur Pierre-Alain Frésard.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Pierre-Alain Frésard est élu à l'unanimité.

c) Election du Second Vice-Président du Conseil général

Monsieur Marcel Barthoulot : le groupe PDC propose la candidature de Monsieur Alain Paupe.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Alain Paupe est élu par 17 voix.

d) Election des scrutateurs

Monsieur Pierre Stauffer : le groupe Liste libre propose la candidature de Madame Laurence Babey.

Monsieur Martial Farine : le groupe PS/Les Verts propose la candidature de Monsieur Edwin Bischof.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Madame Laurence Babey et Monsieur Edwin Bischof sont élus à l'unanimité.

e) Election d'un membre de la Commission financière

Aucune proposition n'est faite.

f) Election d'un membre de la Commission de vérification des comptes

Monsieur Philippe Oppliger : le groupe UDC propose la candidature de Monsieur Julien Pesacane. Monsieur Pesacane habite Les Bois, il est né en 1987, il est marié et n'a pas d'enfant.

Aucune autre proposition n'est faite.

Au vote, Monsieur Julien Pesacane est élu par 16 voix.

Monsieur le Président, Pierre-Yves Dubois : nous arrivons au terme de cette séance. Je voudrais juste faire remarquer qu'élire des commissaires, c'est bien, mais réunir les commissions régulièrement ce serait encore mieux. Personnellement, je déplore l'apathie de la vie politique de nos autorités, je m'englobe dans ces autorités. Je sais qu'il y a des dossiers importants qui dorment, notamment en ce qui concerne les deux commissions auxquelles j'appartiens (urbanisme et énergie) et qui sont en veilleuse depuis une année ou plus. Il conviendrait que tous, Conseil général, Conseil communal, commissions diverses, nous nous ressaisissions. Je cède la parole à Monsieur Schärz qui va reprendre la Présidence et qui aura peut-être l'occasion de clore cette séance.

Monsieur Claude Gagnebin remet quelques bouteilles à Monsieur Pierre-Yves Dubois en guise de remerciements.

Monsieur Pierre-Yves Dubois : je vous remercie infiniment de m'avoir supporté.

De vifs applaudissements sont adressés à Monsieur Pierre-Yves Dubois.

Monsieur Raphaël Schärz : si personne ne souhaite s'exprimer, je clos la séance.

La séance est levée à 21 h 55.

Au nom du Conseil général

Les Bois

Le Président :

La Secrétaire :

Pierre-Yves Dubois

Marlyse Jobin